

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal s'est réuni en date du 01 juillet 2013 à 20h30.

Etaient présents : Catherine DETHUNE, Jacques-Yves PUTEGNAT , Patrice BIERI, Denis MOLINIER, Emmanuel RAIMOND, Pierre HUET, Marc DEFORGE.

Leslie MOREL, secrétaire de Mairie

Absents excusés : Pascal BIERI, Murielle STEPHAN, Claude SALLET.

Secrétaire de séance : Marc DEFORGE

1 spectateur était présent.

Avant l'ouverture de la séance, Madame le Maire invite les présents à voir les travaux réalisés sur les vitraux de l'église, le plafond de la salle des fêtes ainsi que la réfection extérieure du logement communal.

Au retour, Madame le Maire ouvre la séance en proposant un ordre de jour complété par une décision modificative.

Aucune objection n'est formulée.

Ordre du jour

Approbation du compte rendu de la réunion précédente :

Le compte rendu est adopté - 6 voix pour et 1 abstention.

Décision modificative :

Madame le Maire informe l'assemblée que le montant budgétisé à l'opération 51 "Travaux logement communal" ne suffit pas pour régler les différents prestataires.

Sur proposition de Madame le Maire, les membres du conseil municipal décident de transférer

du compte 2031 - opération 24 "Etude traversée du village"

au compte 2132 - opération 51 la somme de 1 200 euros.

Le conseil entérine cette décision modificative par 7 voix pour.

Devenir du point d'eau d'Ecury :

Au regard du coût engendré pour la gestion de ce point d'eau, qui par ailleurs, dans l'état, n'est plus en service, le conseil ne souhaite pas, après concertation avec les agriculteurs, le remettre en fonction. La commune va étudier la faisabilité d'utiliser l'un des deux puits de la commune.

Projet de cession d'un bien immobilier appartenant à Réseau Ferré de France :

Eu égard à l'emplacement, une réflexion sera menée.

Soirée du 12 octobre

A confirmer en septembre pour une information auprès de la population.

Charte de la biodiversité en Champagne – Ardenne :

Madame le Maire donne lecture de la charte et après concertation, le conseil décide d'opter pour le niveau 1, selon lequel la commune partage les orientations de la charte (consultable en mairie).

PLU : Enquête SCOT

Le document de travail élaboré par l'AUDC et le SCOT a été complété.

COMPTE RENDUS

Madame le Maire donne un compte rendu de la CCVC qui sera affiché sur les panneaux.

SPANC : Patrice BIERI informe qu'une note d'information avec possibilité de regroupement sera envoyée aux habitants.

Madame le Maire expose une synthèse de l'Association des Territoires.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire donne lecture d'un courrier pour un projet de commerce de proximité. Cette demande sera étudiée en commission.

Résultat de la consultation pour les travaux de voirie : la SCREG agence de Saint Memmie a été retenue pour un montant de 34 266.61€ H.T. soit 40 982.87€ T.T.C.

Un habitant de la Commune souhaite une disponibilité d'une salle pour effectuer des répétitions musicales. Cette demande devra être soumise à l'association « Familles Rurales » pour une bonne gestion.

Un Conseiller Municipal demande des précisions pour l'entretien des plantations rue du Mazin.

La séance est levée à 22H45

Le secrétaire de séance : Marc DEFORGE.